

AVR 2002

Le 19 avril 2002

Réseau de Distribution Montréal

M. Yan Lacroix, ing.  
Chargé de projets  
Division Gestion des projets et du développement  
CSEM  
75, rue de Port-Royal est,  
Bureau 610  
Montréal (Québec) H3L 3T1

Hydro-Québec  
655, rue Parthenais 6<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3R7

Tél : (514) 385-8888 poste 5328  
Fax : (514) 599-5434

**Objet: Projet « Jardins des Carmélites », Montréal.**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 12 avril 2002 adressée à M. Jean Lauzon, Chef Plan de réseau, concernant les modifications et additions au réseau municipal de conduits que la CSEM projette de construire pour l'alimentation du projet cité en rubrique.

Nous tenons à vous réitérer que nous n'avons aucun autre besoin que ceux qui vous ont déjà été adressés le 17 janvier 2002, par notre projecteur, M. Richard Moussette.

Nous vous prions instamment de procéder aux travaux que nous vous avons demandés dans les plus brefs délais possibles, afin que nous puissions rencontrer la date d'échéance d'alimentation électrique de notre client.

Nous vous réitérons que la construction de canalisations prévues dans votre projet 5098, tel que présenté dans votre correspondance du 12 avril 2002, ne correspond pas du tout à nos besoins.

D'une part, nous vous signalons que le concept que vous retenez rend impossible une alimentation électrique adéquate de notre client et d'autre part, ce concept implique des coûts de 6 à 10 fois plus élevés que ceux inhérents au réseau aérien prévu par Hydro-Québec. Nous vous rappelons que les canalisations souterraines, lorsque requises, sont accessoires au réseau électrique et non l'inverse.

Par conséquent, tel que mentionné dans la correspondance adressée le 25 mars 2002 par M. Jean-Luc Beaulieu, directeur, Réseau de Distribution – Montréal, à M. Berthier Landry, président, CSEM, nous réitérons qu'Hydro-Québec installera de façon permanente un réseau aérien sur terrain privé à l'arrière des bâtiments concernés.

Nous nous opposerons à toute construction de canalisations souterraines qui ne respecterait pas nos demandes formulées dans la lettre du 17 janvier dernier. Et ce, d'autant plus que nous avons eu confirmation que nos partenaires en télécommunication utiliseraient nos structures aériennes pour leurs installations respectives.

Compte tenu de la position que vous maintenez dans votre lettre du 12 avril courant, force est pour nous de constater l'échec des négociations pour en arriver à une entente relative à

l'installation de notre réseau électrique alimentant le projet Jardins des Carmélites. En conséquence, nous devons nous adresser à la Régie de l'Énergie dans le cadre de l'application de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* et des articles 31 et 40 de la *Loi sur la Régie de l'Énergie*.

Nous sommes désolés d'en arriver à de telles initiatives, mais nous n'avons malheureusement pas d'autre alternative, compte tenu de l'impact financier totalement injustifié qu'implique la position que vous maintenez.

Bien à vous,



Bernard Moffatt  
Négociateur, Ententes gouvernementales

C.C. M. Roger Bérubé (HQ)  
M. Jean-Luc Beaulieu (HQ)  
Me Dominique Piché ((HQ)  
M. Jean Lessard )HQ)  
M. Jean Lauzon (HQ)  
M. Guy Coulombe (Ville de Mtl)  
M. Berthier Landry (CSEM)  
M. Robert Lalonde (Bell Canada)  
M. Martin Thibodeau (Videotron)  
M Jean Bouchard (Promoteur)